

L'AJEFNB A UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Message du président – Après une absence de dix ans au Conseil d'administration, j'y suis de retour pour une deuxième fois comme président de l'AJEFNB. À ce titre, je tiens à vous dire que c'est un honneur et une fierté pour moi de pouvoir travailler avec vous afin, entre autres, de promouvoir et de rendre davantage disponibles au public des services juridiques en langue française dans la province et au Canada.

Dans cette optique, au cours de la prochaine année, ce ne sont pas les défis et les projets qui manquent. Pour s'en convaincre, qu'il suffise de mentionner, par exemple, notre appui constant au projet de loi C-232 en vue de la nomination de juges bilingues à la Cour suprême du Canada, le dossier de la publication simultanée des jugements dans les deux langues officielles et celui de la disponibilité de cours en français dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel permanent obligatoire (PPPO) du Barreau du Nouveau-Brunswick, sans oublier la publication d'une nouvelle édition de l'ouvrage des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées* et celle d'un Guide juridique qui s'adresse au grand public.

Cela dit, tout comme ma prédécesseure, le recrutement de nos membres me tient énormément à cœur puisqu'il reflète notre force et notre vitalité. En cela, je vous invite à renouveler votre adhésion et à inciter vos

collègues à adhérer à notre Association. Compte tenu des excellent résultats obtenus au cours des dernières années, il me semble qu'un objectif d'au moins 300 membres est réaliste et réalisable.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil d'administration qui viennent de terminer leur mandat, dont la présidente Anik Bossé, pour leur excellent travail, tout en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil d'administration qui se joignent à une équipe dynamique et compétente.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de tous les membres du Conseil d'administration et du personnel de l'AJEFNB, un très beau temps des Fêtes, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2011.

Serge Rousselle

NOUVEAUX VISAGES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'assemblée générale annuelle de novembre dernier, les membres de l'AJEFNB ont élu un nouveau conseil d'administration. Serge Rousselle occupe la présidence, Anik Bossé est présidente sortante, alors que Larry Landry est vice-président et Julie Emond-McCarthy est

secrétaire/trésorière. Les régions sont représentées par les personnes suivantes : Florian Arseneault (Chaleur), Tina Lagacé-Rivard (Victoria-Carleton), Chantal Landry (Restigouche), France Levesque (Westmorland), Mélanie McGrath (Miramichi-Kent), Tammy Moreau (Fredericton), Mireille Saulnier (Péninsule acadienne) et Sonia St-Pierre (Madawaska). La Faculté de droit est représentée par Marie-France Albert (corps professoral) et Jolène Lavigne-Albert (corps étudiant) alors qu'Euclide LeBouthillier est responsable du comité des services juridiques. Félicitations à toutes et à tous !

PLAINTÉ CONTRE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE

Vous vous souviendrez que l'Association avait déposé, le printemps dernier, une plainte contre la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) puisque selon l'AJEFNB, cette dernière ne respecte pas ses obligations linguistiques dans son processus d'appel d'offres. Le Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a donné raison à l'AJEFNB dans son rapport d'enquête. Pour sa part, la SLA s'est engagée à mettre en place des mesures correctives pour rectifier la situation.

DEUX MEMBRES NOMMÉS CONSEILLERS DE LA REINE

Luc Desjardins et Odette Snow ont récemment été nommés conseillers de la Reine. Pour être admissibles à cette désignation, les avocats doivent être membres du Barreau du Nouveau-Brunswick et avoir exercé le droit au Nouveau-Brunswick depuis au moins 15 ans, en plus de posséder une vaste expérience devant les tribunaux ou d'avoir rendu des services exceptionnels à la profession ou à la collectivité. Sincères félicitations !

LES DOSSIERS PRIORITAIRES

Publication des jugements – L'Association attend toujours le rapport du Groupe de travail qui avait été constitué le printemps dernier par le ministère de la Justice et de la Consommation

dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux de la province. Le rapport doit être déposé très prochainement.

Projet de loi C-232 – L'Association n'a pas modifié sa position et réitère son appui à l'adoption de ce projet de loi. Selon elle, le bilinguisme est une condition essentielle pour être nommé juge à la Cour suprême du Canada. Ce projet de loi a franchi plusieurs étapes, dont l'adoption à la Chambre des Communes. Il doit maintenant être adopté au Sénat et nous poursuivrons nos pressions à cet égard.

Programme de perfectionnement professionnel permanent obligatoire –

L'Association continue ses démarches dans cet important dossier et demande au Barreau du Nouveau-Brunswick de s'assurer que le nombre de cours offerts en français soit équivalent à ceux offerts en anglais, que les thèmes abordés soient aussi variés d'un groupe linguistique à l'autre et qu'un nombre suffisant de cours en français soient offerts en région, à l'extérieur des centres urbains.

Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, révision de 2012 – L'Association est extrêmement heureuse du taux de participation au colloque tenu en novembre dernier à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Organisé par l'AJEFNB, l'Observatoire international des droits linguistiques et la SANB, la tenue du colloque a permis de recueillir les commentaires et les recommandations des participants. L'AJEFNB compte accorder toute son attention à ce dossier, qu'elle juge d'une importance capitale.

LES PROJETS EN COURS

Guide juridique bilingue – Grâce à une généreuse subvention du ministère de la Justice Canada, l'AJEFNB est heureuse de vous annoncer qu'elle va produire une nouvelle édition de son Guide juridique qui sera complètement bilingue. L'Association souhaite ainsi rejoindre un plus grand nombre de citoyens

néo-brunswickois et ainsi améliorer l'accès à la justice au Nouveau-Brunswick. Nous espérons diffuser le nouveau Guide dès l'automne prochain.

Formation offerte à l'automne 2011 – Dans le cadre de sa prochaine assemblée générale annuelle l'automne prochain, l'AJEFNB offrira une formation traitant de la prévention d'abus envers les personnes âgées. Plus de détails suivront...

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées – Le projet avance et nous continuons à souhaiter qu'il soit prêt pour diffusion en 2011.

LE RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS CONTINUE !

Les membres de l'Association sont invités à renouveler leur adhésion pour 2011. Votre appui est essentiel afin que nous puissions continuer à faire avancer nos dossiers prioritaires et à développer des projets. Ne tardez plus à nous envoyer votre renouvellement !

PROCHAINE RÉUNION DE VOTRE CONSEIL

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le **29 janvier** prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec le directeur général en composant le 506-853-4154.

PROFIL D'UN MEMBRE

Denis Roy – Natif de Petit-Rocher, au Nouveau-Brunswick, cet homme engagé occupe le poste de directeur général de l'AJEFNB depuis la mi-septembre. Professeur de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, ses domaines de spécialisation sont le droit international et la philosophie du droit.

Avant d'occuper le poste de professeur, il a travaillé au cabinet du Procureur général du Nouveau-Brunswick, à titre de conseiller politique à la direction de la recherche et de la

planification puis à titre de coordonnateur de la révision de l'ensemble des lois et règlements du Nouveau-Brunswick.

Récipiendaire de multiples bourses d'études, Denis Roy est détenteur des diplômes suivants : B.Sc.soc. (Sc. politique; U. de M.; 1995); LL.B. (U. de M.; 1998); D.E.A (Droit comparé; Université libre de Bruxelles; 2000); Doctorat en droit (Université de Nantes; 2008). Il a par ailleurs prononcé plusieurs conférences et publié bon nombre d'articles.

Denis Roy est marié à Michelle LeBlanc et ils ont trois enfants. Pendant ses moments libres, il aime bien lire, écrire, peindre et composer de la musique. Peut-être l'avez-vous lu dans l'hebdomadaire *L'Étoile*. Ses chroniques, qui portent sur des sujets aussi divers qu'intéressants, y sont publiées une fois par mois. L'AJEFNB se considère chanceuse de le compter comme membre de l'équipe !

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Président</i>	Serge ROUSSELLE
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télexcopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses 275 membres.

*L'Association des juristes
d'expression française du
Nouveau-Brunswick vous
souhaite un temps des fêtes
des plus agréables. Que la
Nouvelle Année vous
procure santé, bonheur et
justice !*